



Divorce après remariage droit de la nouvelle épouse

Par **TALOU**, le **09/09/2015** à **11:37**

Bonjour

J'ai divorcée en 2000 et j'ai 2 enfants. En 2005 j'ai épousé un veuf avec 3 enfants. j'ai tout quitté pour habiter chez lui avec ses enfants. Nous n'avons pas fait de contrat de mariage. avant notre mariage il était déjà propriétaire de notre maison d'habitation, plus 2 appartements et une autre maison, également des murs de sa société. aujourd'hui je divorce car cela ce passe très mal avec ces enfants et je n'ai aucun soutien de sa part. Je me retrouve donc avec mon petit salaire de fonctionnaire 1500 euros pour recommencer ma vie. Quels sont mes droits sachant que j'ai tout abandonné ce que j'avais il y a dix ans pour vivre chez lui et que je me suis occupée de sa maison et de ses enfants pendant ces 10 ans (mes enfants n'ont habités qu'un an avec nous). Lui est entrepreneur et à un très bon salaire. Ai je droit à une pension ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **09/09/2015** à **13:17**

bonjour,

le mariage avec une personne ayant des enfants d'un autre lit est une source potentiel de conflits puisque le nouvel époux n'a pas l'autorité parentale sur les enfants de son époux. vous avez les droits que la loi accorde à une personne en cours de divorce dans votre cas, vous pouvez demander une prestation compensatoire pour compenser la différence de niveau de vie éventuelle occasionnée par le divorce dont le montant sera déterminée par le juge.

salutations

Par **TALOU**, le **09/09/2015** à **16:28**

Comment pensez vous qu'est calculée cette prestation....moi avec 1500 euros je vais avoir du mal à me reloger et à vivre...Lui il a un gros salaire, est ce que je peux espérer au moins avoir 300 euros ?

Merci

Par **youris**, le **09/09/2015** à **17:09**

vous pouvez consultez ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/yadan-pesah-caroline/calcul-prestation-compensatoire-methodes-evaluation-1696.htm#.VfBMAhHtmko>
salutations